



COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

ID : 074-217400852-20240919-DEL2024085-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 3

Absents excusés : 4

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE DIX-NEUF SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 12 SEPTEMBRE 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Noëlle GRAVAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Florian GIBIER, (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Noëlle GRAVAUD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : DSP DU DOMAINE NORDIQUE - APPROBATION DES TARIFS APPLICABLES À
COMPTER DE L'HIVER 2024-2025
DEL2024-85**

Rapporteur : François BARBIER

Monsieur le Maire indique que la redevance d'accès aux pistes de ski de fond balisées et régulièrement damées et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond sur le territoire de la commune a été instituée par délibération du conseil municipal en référence à la loi montagne du 9 janvier 1985 repris par l'article L 2333-81 du C.G.C.T.

Il rappelle également la convention signée avec l'Association Départementale Haute-Savoie Nordic agréée par le Conseil Départemental en application des articles L342-27, L342-28, L342-29 du code du tourisme et chargée d'harmoniser les modalités de perception de la redevance.

Il rappelle également la délibération du conseil municipal du 10 décembre 2019 confiant la gestion du domaine nordique communal à la société ALPINIUM EVENTS.

Vu l'article L.3114-6 du Code de la Commande Publique, et l'article 40 du contrat de concession signé entre la SARL ALPINUM EVENTS et la Commune, imposant la validation par le Conseil Municipal des tarifs des délégations de services publics ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les montants des différents titres d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à la pratique du ski de fond, fixés comme suit pour la saison 2024/2025 :

• **Tarifs 2024-2025 Nordic Pass :**

NORDIC PASS SAISON HIVER 2024-2025	JEUNES		ADULTES		SENIORS		moins de 5 ans plus de 75 ans
	5-15 ans		à partir de 16 ans		de 65 à 75 ans		
	2024-2025		2024-2025		2024-2025		2024-2025
	prévente	normal	prévente	normal	prévente	normal	
accès au domaine	-	6€	-	11€	-	8€	Invité
Contamine 6 jours consécutifs	-	30€	-	55€	-	40€	Invité
Saison Contamines	-	35€	-	99€	-	50€	Invité
Saison Haute savoie	44€	52€	139€	166€	139€	166€	-
Saison haute savoie handiski	22€	26€	63€	74€	63€	74€	-
Saison national	75€	90€	205€	240€	205€	240€	-
Support magnétique forfait	-	1€	-	1€	-	1€	-
Contrôle sur piste*	-	20€	-	20€	-	20€	-

SCOLAIRES ET CLASSES DE NEIGE	24/25
Scolaire la séance	4.80€
Pass saison scolaire Contamines	17€

* **contrôle sur les pistes** : ce forfait sera facturé directement sur les pistes à tous skieur non muni d'un titre de d'accès.

Ouverture des pistes : de 9h à 16h30 jusqu'au 31 janvier et de 9h à 17h à partir du 1^{er} février.

Ouverture du domaine du 21 décembre 2024 au 30mars 2025 ; ouverture anticipée dès que les conditions d'enneigement le permettent.

Nocturne gratuite : tous les mercredi soir de 19h à 21h.

Dates de vente

Le tarif prévente est valable du 1^{er} octobre au 15 novembre 2024.

Le tarif normal s'applique à partir du 16 novembre 2024 et jusqu'à la fin de la saison.

Tarif jeune

Le tarif jeune est valable pour les enfants à partir de 5 ans et jusque 15 ans révolus.

Supports RFID rechargeables

Le prix de vente au client du support RFID rechargeable est fixé à 1€.

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison

Lors de l'achat, par une même famille, de 3 Nordic Pass saison départementaux en un seul achat et comprenant au moins 1 adulte, les 4^{ème}, 5^{ème}... Nordic Pass jeunes départementaux Haute-Savoie sont offerts, dans le but de promouvoir une pratique familiale du ski de fond. Lors de l'achat en ligne de Nordic Pass donnant droit à l'offre Famille, le domaine nordique est tenu d'éditer les Nordic Pass gratuits, sur présentation de la facture, même si la commande n'a pas été faite au bénéfice du domaine nordique. Le coût éventuel du support RFID est à la charge du client.

Dispositions particulières relatives au « Nordic pass 74 »

Sur présentation, le NP 74 donne droit à une réduction sur un accès journée sur les domaines nordiques du Val d'Aoste : entre 40% et 50% de réduction, selon les domaines nordiques (soit l'application du tarif jeune ou du tarif + de 65 ans).

Le Nordic Pass 74 donne droit à une réduction de 50% sur l'accès journée sur les domaines nordiques de Suisse Romande.

De même, les forfaits saison « Suisse Romande » et « Val d'Aoste » donnent droit à une remise de 50% sur les forfaits « séance » des domaines nordiques de Haute-Savoie.

Dispositions particulières relatives au « Nordic Pass 74 handiski »

La personne qui souhaite bénéficier du tarif NP 74 handiski devra obligatoirement présenter une pièce justificative attestant de sa situation de handicap.

La personne qui achète un NP 74 handiski bénéficie d'un NP 74 accompagnant gratuit.

Ce NP 74 accompagnant gratuit ne sera valable que dans un contexte d'accompagnement de la personne en situation de handicap.

Dispositions particulières relatives au « Nordic pass hebdo »

La carte hebdomadaire « Nordic Pass hebdo », qui n'est pas réciprocaire dans le département (sauf accords particuliers), donne la possibilité de skier une journée sur un autre domaine nordique du département pendant la semaine de validité.

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison aux groupes

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale, la vente des titres annuels réciprocaires aux groupes constitués (CE, Associations, etc...) demandeurs de plus de 15 titres est confiée à l'association départementale. Celle-ci en reversera une partie à chacun des domaines nordiques, en fonction des modalités fixées par l'assemblée générale de Haute-Savoie Nordic du 6 juin 2013 à Chamonix-Mont-Blanc, tenant compte des journées skieurs et des chiffres d'affaires des deux dernières saisons.

Nordic Pass saison scolaire

Un enfant bénéficiant d'un Nordic Pass saison scolaire peut revenir skier gratuitement pendant tout l'hiver sur le domaine nordique où il est venu avec son école.

Invitation Famille

Le Nordic Pass saison scolaire donne également droit à 1 accès aux pistes gratuit pour les frères et sœurs de l'enfant bénéficiant d'un Nordic Pass saison scolaire et 1 accès aux pistes demi-tarif pour les parents.

- **Tarifs 2024-2025 location de ski du Domaine Nordique** (voir annexe)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : D'APPROUVER les montants et les modalités de perception et de reversement de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison d'hiver 2024/2025.

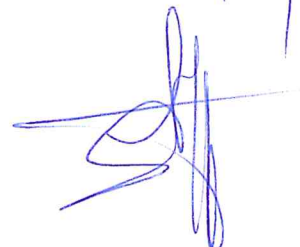
En Mairie, le 19 septembre 2024
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 19 septembre 2024
Le Maire,
François BARBIER,

Par délégation
le 1^{er} adjoint
Elisabeth Mollard



Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le



ID : 074-217400852-20240919-DEL2024085-DE